

Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods

5 / Feuille officielle No 24 - Vendredi 19 juin 2020



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.neuveville.ch



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Ouverture en soirée

Vendredi 19 et 26 juin de 19h à 23h

Samedi 20 juin de 19h à 23h

Prochaines activités

Du 7 juillet au 14 août: "THE BEACH"

animations nautique à St-Joux*

Horaires: 13h30 à 17h30

Musique, snacks et boissons sur place

Stand Up paddle, kayaks et canoë, slackline, beachvolley, foot, pingpong, grillades, etc...

Wakeboard et bouée tractée dès le 28 juillet!

*en cas de mauvais temps le CAJ sera ouvert

Prestations disponibles sur demande ou sur RDV

- Service de soutien à l'orientation professionnelle
- Accompagnement individuel ou en groupe
- Entretiens privés confidentiels
- Orientation vers des services spécialisés

Informations complémentaires et RDV

au 078 400 34 35, par mail ou les réseaux sociaux

Avis de construction

Requérant : M. Patrick Cosandier, chemin de Chavannes 19, 2514 Gléresse.

Projet : Installation d'une pompe à chaleur extérieure au nord du bâtiment existant, au chemin de Chavannes 19, sur la parcelle no 3156, ban de La Neuveville.

Zone : Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 juin 2020

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Mme Sara Hodel, rue de l'Hôpital 19, 2520 La Neuveville.

Projet : Réfection de la façade sud du bâtiment existant et installation de volets en façade nord, à la rue de l'Hôpital 19, sur la parcelle no 366, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 juin 2020

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Matthias et Christiane Grimm-Angelrath, route de Bienne 165, 2514 Gléresse.

Projet : Assainissement de la toiture et création de deux nouvelles ouvertures de toiture en façade est, à la route de Bienne 165, sur la parcelle no 1457, ban de la Neuveville.

Zone : Zone agricole, dans le périmètre de protection de Chavannes.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin 2020 au 13 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 juin 2020

Municipalité de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

REPRISE DES CONTRÔLES DES PLACES DE STATIONNEMENT PUBLIQUES

Le Conseil municipal a décidé, dès le 8 juin 2020, de reprendre le contrôle des places de stationnement en zones bleues et en zones horodateurs. Veuillez penser à apposer vos disques en zones bleues, vos macarons en zones blanches ou à vous acquitter du paiement aux horodateurs, car les contrevenants seront amendés.

Aussi, pensez à appliquer scrupuleusement les mesures édictées par la Confédération ! Protégez-vous et protégez les autres !

LE CONSEIL MUNICIPAL

VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de la société de navigation BSG (Lac de Bienne-trois lacs - Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.

Achat direct au guichet du service des finances, Place du Marché 3, La Neuveville.

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **22 juin 2020, au plus tard.**

BULLETIN DE COMMANDE à retourner à :

Département des finances,
Place du Marché 3, 2520 La Neuveville,
tél. 032 752 10 10, compta@neuveville.ch

Le/la soussigné(e) passe commande ferme

de litres de mazout.

- Normal
 Eco

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Signature :

Date :

Livraison prévue dans le courant
du mois de juin/juillet 2020

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 61

LES INFOS DU MUNICIPAL
19 JUIN 2020

REMERCIEMENTS AUX ENSEIGNANT-E-S

Le Conseil municipal tient à adresser ses chaleureux remerciements et félicitations au corps enseignant neuvevillois pour son investissement durant cette période de pandémie. Les enseignantes et les enseignants ont su s'adapter rapidement, avec brio, à enseigner à distance, tout en réorganisant leur cours afin de pouvoir conserver l'enseignement malgré une situation particulière. Ils ont contribué avec professionnalisme à ce que les cours à la maison se passent dans les meilleures conditions pour leurs élèves ainsi que pour les parents et ont relevé ce défi imprévu avec une grande réactivité. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur des enseignant-e-s investi-e-s au sein des établissements scolaires neuvevillois.

BONS "Oouh!"



Le Conseil municipal souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui soutiennent activement les commerçants neuvevillois via l'utilisation des bons "Oouh!". Cette action est une véritable réussite locale et elle est encore valable. N'hésitez pas à venir acheter quelques bons auprès du service des finances (1^{er} étage de la Mairie). Nous sommes contents de constater que tous les commerçants profitent de cette action.

CONSEIL MUNICIPAL

Nouvelles
de l'administration

Conditions de rémunération adoptées

La Commission cantonale du marché du travail et la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration se sont entendues sur la rémunération des personnes entrant dans les programmes d'intégration et d'occupation.

La Commission cantonale du marché du travail (CCMT) est composée de représentantes et de représentants d'organisations d'employeurs, d'organisations d'employés et des autorités. Elle observe le marché du travail et l'évolution des conditions de salaire et de travail dans les branches dépourvues de convention collective. Dans le canton de Berne, toute activité lucrative donne droit en effet au salaire usuel du lieu et de la branche. Les employés sont ainsi protégés contre la sous-enchère salariale, tandis que les employeurs sont soumis aux mêmes conditions de concurrence.

Le cadre du marché du travail primaire est bien défini, mais les règles ne sont pas tout à fait claires en ce qui concerne les missions de formation, de qua-

RÉOUVERTURE COMPLÈTE
DE LA DÉCHETTERIE COMMUNALE

La déchetterie de La Neuveville sera ouverte selon l'horaire habituel dès le samedi 27 juin 2020:

**Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00,
excepté le jeudi de 14h00 à 18h00
et le samedi de 08h00 à 12h00.**

L'accès à la déchetterie est limité aux habitants, artisans, commerces et entreprises neuvevillois. L'attestation reste en vigueur.

Les entreprises sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale (032 752 10 80) pour convenir d'un horaire hebdomadaire en dehors des heures d'ouverture au public.

L'accès à la déchetterie est limité à 10 personnes. Les règles de distanciations sociales et d'hygiène doivent impérativement être respectées.

Nous remercions les usagers de respecter les consignes mises en place.

Municipalité de La Neuveville
La Neuveville, le 17 juin 2020

lification ou de travail dans le domaine de l'aide sociale et dans le champ d'application de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Ces missions permettent aux personnes qui ont des capacités réduites ou une formation insuffisante d'apprendre à structurer leur quotidien, de compléter leur formation, d'acquérir des compétences et, dans le meilleur des cas, de trouver un emploi sur le marché du travail primaire.

Il manquait des consignes générales de rémunération dans ces domaines. La réglementation de la CCMT ne couvrait pas toutes les offres de stabilisation, d'occupation et d'insertion mises en place par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Ce vide a pu être comblé.

Tous les acteurs mobilisés pour trouver une solution Le groupe de travail Insertion professionnelle de la CCMT a examiné ces questions et proposé une solution dans un rapport intitulé "Conditions générales applicables aux mesures d'occupation et d'insertion dans le canton de Berne", approuvé par la commission le 15 mai dernier. Son élément central est une catégorisation des programmes d'intégration et d'occupation indiquant la rétribution des offres dans les branches dépourvues de convention collective de travail.

Afin d'assurer l'égalité de traitement et une pratique uniforme, il est souhaitable que les commissions paritaires adoptent cette réglementation dans les branches soumises à une convention collective de travail. La DSSI entamera avec elles des négociations dans ce sens.

La DSSI va maintenant, en accord avec ses partenaires contractuels, classer tous les programmes actuels ou futurs dans la grille approuvée et mettre en œuvre les nouvelles dispositions. La CCMT et la DSSI recommandent aux prestataires dont les programmes d'intégration et d'occupation ne sont pas financés par le canton d'adopter la même catégorisation.

Avis de construction

Requérants : M. Renaud Moeschler et Mme Karine Peruzzo, chemin du Signolet 16, 2520 La Neuveville.

Auteur de projet : STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne.

Projet : Transformation de l'annexe existante en maison familiale, au chemin du Tirage 4, sur la parcelle no 1789, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville".

Dérogations : Article 5.4 du règlement de quartier "Vieille Ville" pour l'agrandissement d'une construction dans un espace extérieur privé. Et l'article 80 loi sur les routes (LR) pour le non-respect de la distance à la route communale.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 juin 2020 au 20 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Municipalité de La Neuveville
La Neuveville, le 19 juin 2020

Adaptation du plan sectoriel pour le trafic cycliste

Le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste a été adapté pour la première fois depuis 2014. De nouveaux couloirs ont été désignés dans le trafic quotidien afin d'évaluer ou de créer des itinéraires prioritaires pour les cyclistes. Là où ces mesures sont mises en œuvre avec succès, le canton attribuera le label "Itinéraire prioritaire pour le trafic cycliste" et il le fera savoir à la population. Les itinéraires prioritaires se trouvent dans les agglomérations et relient des destinations importantes du trafic quotidien par des liaisons attrayantes, sûres et rapides. Dans le trafic de loisirs, une fonction de réseau cantonal est reconnue aussi aux itinéraires locaux de randonnée cycliste, de sorte que le plan sectoriel intègre désormais l'ensemble du réseau de randonnée cycliste de SuisseMobile.

Le canton planifie, construit et entretient les itinéraires cyclables le long des routes cantonales et les itinéraires cyclables avec pistes cyclables à l'écart des routes cantonales. Les communes planifient, construisent et entretiennent les itinéraires importants sur les routes communales et privées. Le canton pourvoit à la signalisation de l'intégralité du réseau cyclable de loisirs et il a chargé Pro Velo d'effectuer des contrôles annuels pour vérifier l'état de la signalisation.

PLANNING FAMILIAL AU
CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 - Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Horaires Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2020, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	20.07.2020	31.07.2020	Vacances estivales
	25.12.2020	01.01.2021	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

TAXE DE CHIENS 2020

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2020 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire **jusqu'au vendredi 19 juin 2020** au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

Les personnes ayant déjà annoncé leur chien recevront par courrier la facture.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur cette année :

- Chiens du village CHF 80.00
- Chiens fermes et bâtiments isolés CHF 50.00

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ À LAMBOING

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 25 et 26, soit du :

15 au 26 juin 2020

En raison de la situation pandémique actuelle, nous voulons privilégier la distanciation, aussi nous vous prions de bien vouloir **afficher le relevé de votre compteur sur votre porte d'entrée ou alors remplir le formulaire ci-dessous** à nous envoyer par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou le déposer dans notre boîte aux lettres, La Chaîne 2 à Prêles.

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2020

Nom/Prénom :

Rue :

Localité : **2516 Lamboing**

No compteur :

Etat HT kWh

BT kWh

NOUVEAU

Pour le service électrique de Lamboing (SEL). Vous avez dès maintenant la possibilité d'accéder depuis notre site internet : <http://www.leplateaudediesse.ch> au "service client" en utilisant le bouton



Vous pourrez y signaler :

- Votre emménagement, déménagement
- Le relevé de votre compteur
- D'autres annonces relatives à votre consommation d'électricité, etc.



Avis de construction

Requérant : Garage Reparex, Route de Prêles 13, Lamboing

Auteur du projet : Vaucher J. Construction, La Reposière 18, Lamboing

Propriétaires fonciers : M. Yves Lecomte à Diesse et M. Dominique Sunier à Lamboing

Projet : Remplacement des portes de garages + création d'une barrière en partie supérieure, parcelle 2261, Route de Prêles 13a, village de Lamboing Zone : industrielle et artisanale

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 juin au 12 juillet 2020. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 juin 2020
Secrétariat communal

COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE

Les personnes intéressées par une commande groupée d'huile de chauffage sont priées de remplir le questionnaire ci-dessous et de l'envoyer directement par poste à Mme Alexia Lecomte, Route de Prêles 15, 2516 Lamboing, 078 865 80 60, ou par courriel à lecomte.a@hotmail.com d'ici au **vendredi 14 août 2020 au plus tard**.

a) Je passe commande de litres d'huile de chauffage.

ou

b) Je passe commande du plein de ma citerne, soit litres d'huile de chauffage.

Qualité Normal ECO

Nom, Prénom :

Adresse :

NPA/Localité :

No de tél. :

Signature :

Date :

**La livraison est prévue
début septembre 2020**

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES



Stationnements du 2^{ème} trimestre 2020

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie, entre 14h30 et 15h30

27 juin

L'administration communale



MANIFESTATION DU MOIS DE JUIN

Don de sang à la halle de gymnastique de Nods le lundi 22 juin 2020 de 17h à 20h.

La Société de Développement de Nods

PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Le fait qu'un projet ne nécessite pas de permis de construire ne signifie pas automatiquement qu'il ne requiert aucune autre autorisation. De fait les travaux d'isolation thermique extérieure ou intérieure nécessitent une autorisation de l'inspecteur de l'énergie.

De même, les poulaillers ou enclos à volaille ne peuvent souvent pas être construits sans autre, veuillez vous informer à l'administration.

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

CONTROLES DU FEU BACTERIEN

Le nouveau droit en matière de santé des végétaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Il contient de nouvelles dispositions concernant le feu bactérien. **A partir de 2020, il ne sera plus obligatoire de signaler ni de combattre cet organisme**, sauf en Valais. Il ne sera donc quasiment plus possible d'affecter des moyens financiers à la surveillance du feu bactérien et à la lutte contre ce dernier. En effet, nous avons appris à gérer le feu bactérien au fil des années et la Confédération doit désormais utiliser les moyens disponibles pour lutter en priorité contre les nouveaux organismes de quarantaine.

Concrètement, cela signifie qu'il n'y aura plus de contrôle systématique. L'accent est davantage mis sur la responsabilité individuelle de chacun. Quiconque possède des plantes hôtes dans des "zones à faible prévalence" doit vérifier au moins une fois par an (de préférence en été) si ses plantes hôtes sont contaminées par le feu bactérien.

Plantes interdites: les interdictions cantonales de planter certaines plantes ont été levées avec l'introduction des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier 2020. Celles ordonnées par la Confédération pour les Cotoneaster et les Photinia (P. davidiana et P. nussia) restent en vigueur.

Néanmoins, malgré le changement de régime de contrôle, le feu demeure une maladie bactérienne dangereuse. Nous vous demandons de vérifier vos plantes hôtes vous-même.

Vous trouverez des informations sous:
www.feuerbranch.ch.

Administration communale

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Ordonnance de délégation de compétences décisionnelles dans le cadre de l'agrandissement/transformation de l'école de Nods

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance du 9 juin 2020, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance citée en titre. Cette ordonnance entre en vigueur au 9 juin 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Administration communale

PIECES D'IDENTITE

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale



Nouvelles de l'administration

Conseils SOS pour apprentis en fin de formation et personnes concernées par les conséquences du coronavirus

Les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus sont nombreuses. Les temps sont difficiles pour les jeunes qui ne peuvent pas rester dans leur entreprise après avoir terminé leur apprentissage et qui sont à la recherche d'un premier emploi. Afin de les soutenir, les Centres d'orientation professionnelle (OP) leurs proposent le nouveau service SOS-Corona - conseil en gestion de carrière. L'offre s'adresse aussi à celles et ceux qui exercent une activité professionnelle et qui craignent de perdre leur emploi en raison de l'évolution économique dans leur entreprise ou dans leur secteur. Les conseillers connaissent particulièrement bien la situation du marché du travail dans les différentes branches et peuvent répondre aux questions que se posent les personnes qui recherchent un emploi. Ils développent avec les jeunes en fin d'apprentissage des stratégies pour postuler ou discutent avec des professionnels confirmés des options de formation continue ou des possibilités de changer de carrière. Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser à leur OP en mentionnant ce nouveau service. Pour plus d'informations:

www.be.ch/op-sosconseil

APEA: portraits tirés d'histoires vraies

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a pour mission de protéger les enfants et les adultes contre les menaces. Elle doit pour cela intervenir fréquemment dans la sphère privée des gens et de leur famille, ce qui suscite souvent la controverse. L'image renvoyée par les médias est souvent partielle, l'autorité étant tenue à la réserve pour des motifs de protection de la personnalité. L'APEA vient de publier une brochure en français et en allemand pour expliquer comment elle travaille. Elle contient cinq récits véridiques qui la présentent et illustrent son action. Disponible sur le site Internet de l'APEA, la brochure Le lien s'ouvre dans une nouvelle fenêtre peut aussi être commandée. Une autre brochure en français sera bientôt disponible sous forme de document électronique ou de document papier: il s'agit de la traduction de "Kindes- und Erwachsenenschutz in einfach verständlicher Sprache", qui explique l'action de l'APEA dans un langage simple et facile à comprendre.

Sondage 2020: usagers très satisfaits des transports publics

Dans un sondage téléphonique représentatif, la population du canton de Berne exprime une satisfaction spécialement élevée à l'égard des transports publics (93,2% des personnes interrogées très satisfaites ou plutôt satisfaites). La note moyenne de 4,93 est la meilleure jamais obtenue depuis que l'enquête a débuté, en 2003, malgré une diminution de la note de ponctualité. Les Bernoises et les Bernois apprécient les offres numériques, qui leur permettent d'acheter des titres de transport sur leur smartphone ou sur Internet.

L'enquête a été réalisée sur mandat de l'Office des transports publics et de la coordination des transports en mars dernier, juste avant le semi-confinement décrété en raison du coronavirus. L'analyse des résultats n'intègre donc pas les conséquences de la pandémie. Le rapport détaillé peut être téléchargé (en allemand).





50 ans du Service archéologique du canton de Berne:

Inauguration à Langenthal de l'exposition itinérante "L'archéologie fait histoire"

Le Service archéologique du canton de Berne célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Le 19 juin, il inaugure pour l'occasion à Langenthal l'exposition itinérante "L'archéologie fait histoire. Trouvailles du canton de Berne". Lors de l'ouverture, il présentera sa dernière publication sur les fouilles effectuées au cœur de la localité.

Le premier collaborateur du Service archéologique prenait ses fonctions début mars 1970. En 2020, soit 50 ans plus tard, le Service archéologique célèbre cet anniversaire par une publication, une série de courts métrages et une exposition itinérante. Il montre, sous le titre "L'archéologie fait histoire. Trouvailles du canton de Berne", seize objets issus de toutes les régions du canton, qui témoignent du riche héritage de l'archéologie bernoise.

Début retardé de l'exposition

La publication et les courts métrages sont sortis à temps en mars dernier, mais l'exposition itinérante a dû être retardée en raison du coronavirus. Maintenant que les mesures ont été assouplies pour les musées, elle ouvrira ses portes à Langenthal le 20 juin 2020. Le public y aura librement accès et elle sera encadrée par du personnel du Service archéologique. Un plan de protection garantit le respect des mesures d'hygiène préconisées par le Conseil fédéral. L'exposition fera ensuite étape à Tavannes, Köniz, Lyss et Langnau. Il est prévu qu'elle s'arrête à Meiringen, Zweisimmen et Münsingen en 2021, trois rendez-vous annulés cette année. Le programme détaillé se trouve à l'adresse www.be.ch/Archéologie, rubrique "Jubilé 50 ans SAB".

Les trouvailles transportées dans deux conteneurs

À Langenthal, l'exposition restera une semaine sur la Wuhrplatz. Un choix de trouvailles issues de toutes les régions du canton seront montrées dans deux conteneurs: des perles en verre d'une tombe celte de Langenthal (Haute-Argovie), des moules pour fonder des pièces d'un oppidum celte de Roggwil, la réplique d'une fibule en or de l'église d'Oberbipp. De brefs textes retracent l'histoire des objets et mettent l'accent sur des questions d'ordre général liées à l'archéologie. Une mise en scène spéciale et un riche matériel visuel rendent hommage à la région où est présentée l'exposition. L'offre est complétée par trois courts métrages, qui informent du travail quotidien du Service archéologique.

Derniers enseignements tirés des fouilles archéologiques effectuées à Langenthal

La publication qui paraîtra à la mi-juin 2020 sur les fouilles effectuées sur la Wuhrplatz à Langenthal entre 2009 et 2012 sera présentée le jour de l'inauguration (en allemand uniquement). Au cours des 1400 dernières années, un village médiéval, des prairies irriguées au Moyen Âge tardif et des bâtiments à vocation commerciale et agricole se sont succédés dans la zone de la Wuhr. L'auteure principale de la publication expliquera comment cette zone est devenue une place publique au cœur de Langenthal.

Nouveautés dans l'Établissement pénitentiaire de Thorberg et à l'Office de l'exécution judiciaire

Au cours de ses premiers mois à la direction de Thorberg, Hans-Rudolf Schwarz a travaillé à la réorientation de l'établissement pénitentiaire. Son axe principal est une exécution judiciaire sur mesure, c'est-à-dire encore mieux ciblée sur les ressources individuelles des détenus. Par ailleurs, le développement organisationnel de l'Office de l'exécution judiciaire suit son cours malgré la crise du coronavirus.

L'Établissement pénitentiaire (EP) de Thorberg assure l'exécution en milieu fermé des peines et mesures par 180 hommes venant des onze cantons du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale. La sécurité est l'une de ses spécialisations car les détenus peuvent présenter un risque d'évasion et, pour certains, un risque de récidive d'infractions graves. C'est pourquoi l'établissement a toujours mis et mettra toujours l'accent sur la sécurité.

Au cours des premiers mois de son mandat, Hans-Rudolf Schwarz a établi une nouvelle orientation pour l'EP de Thorberg, après une analyse approfondie et avec la participation du personnel. Il prévoit de renforcer la collaboration interdisciplinaire au sein de l'établissement dans le but d'avoir une action mieux ciblée sur le processus individuel de resocialisation des détenus. Au final, cette démarche aura un impact positif sur la sécurité lorsque les anciens délinquants seront libérés après avoir exécuté leur sanction.

Un nouveau service étudie le potentiel des détenus à leur entrée

La mise en place d'une exécution judiciaire sur mesure requiert un certain nombre d'adaptations. Ainsi, Thorberg s'est doté d'un nouveau service, qui étudie les atouts et les déficits de chaque détenu à son arrivée, selon les principes de l'orientation vers les risques. L'établissement renforce en outre la collaboration entre ses différents domaines: encadrement, ateliers, travail social, formation et loisirs.

La structure de conduite est également en cours d'adaptation. L'établissement met en place des équipes interdisciplinaires chargées de suivre l'exécution judiciaire. Le service de sécurité est directement subordonné au directeur, ce qui est logique compte tenu de l'importance de cet aspect dans un EP fermé. Enfin, les processus de support, comme le service de santé ou le soutien à la conduite, sont regroupés au sein d'une nouvelle unité d'organisation.

Au vu des premiers résultats, la Direction de la sécurité et la direction de l'office sont convaincues que la réorientation de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg engagée sous l'impulsion de son directeur Hans-Rudolf Schwarz sera profitable sur les plans du professionnalisme et de la satisfaction au travail.

Des progrès dans l'harmonisation au sein de l'OEJ et dans la mise en œuvre du plan directeur

Comme l'a expliqué le directeur de la sécurité Philippe Müller, les fonctions transversales sont en cours d'harmonisation à l'échelle de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ). Pendant une phase de test qui suivra la réorientation, les finances et l'administration du personnel de Thorberg seront intégrées à la centrale de l'OEJ. Cette unité soutient l'Office de l'exécution judiciaire dans l'accomplissement de ses missions de base et en améliore

l'efficacité, comme le demande le mandat d'harmonisation du Conseil-exécutif. Les expériences réalisées lors du test seront mises à profit dans la suite du processus d'harmonisation.

Des progrès ont été accomplis dans la concrétisation du plan directeur de modernisation des infrastructures de l'exécution judiciaire. La conception du fonctionnement et des locaux du futur établissement pénitentiaire de la région Bienne – Seeland – Jura bernois a été élaborée. La prochaine étape est la recherche par l'Office des immeubles et des constructions d'un site où cet EP pourrait être bâti. Le calendrier du plan directeur s'étend jusqu'en 2032.

D'autres cantons intéressés par des places de détention

Le plan directeur du canton de Berne a alimenté une discussion sur les modalités à venir de la coopération au sein du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale, contribuant ainsi à faire avancer la planification des besoins au niveau supra-cantonal. Un canton concordataire a déjà signé une déclaration dans laquelle il exprime l'intention de recourir à des places d'exécution fermée dans le futur établissement pénitentiaire de la région de Bienne – Seeland – Jura bernois.

La Direction de la sécurité constate avec satisfaction que tous ces chantiers ont pu avancer malgré l'énorme surcharge de travail due à la crise du coronavirus. L'Office de l'exécution judiciaire est parvenu à éviter les contaminations, à l'exception d'un seul cas, parmi le millier de personnes détenues dans le canton de Berne.



Un franc par jour

La constance donne confiance. En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix. Merci de votre générosité. www.unicef.ch



10 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 19 juin

Culte à 10h à Mon Repos et 10h45 Montagu

Samedi 20 juin

9h jeu de piste pour les cycles I, II et III. Rendez-vous à la maison de paroisse pour un tour de ville, puis grillades offertes

Dimanche 21 juin

Culte à 10h avec John Ebbutt, pasteur

1 Corinthiens 13 – Jean 21, 15-25 – ce qui résonne

Avec les mesures d'hygiène en vigueur nous nous réjouissons de vous retrouver!

Mercredi 24 juin

10h, groupe de prière et partage biblique à la salle Schwander

14h30, maison de paroisse, retrouvailles du Chœur des Aînés. Prenez vos agendas! Goûter

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service:

Pasteur John Ebbutt, tél. 032 751 28 57

Diacre Jean-Marc Leresche, tél. 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, tél. 032 315 11 53

Secrétariat : Stefan Wilczynski 032 751 10 35

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 21. Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst. Thema: Das Alte Testament. Mit Miriam Vaucher (Musik), den Kindern der KUW 5 und 6, FJF und Pfr. Peter von Salis.

Pikettdienste und Seelsorge

3. Mai bis 12. Juli: Pfr. Peter von Salis (Tel. 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption de La Neuveville

Les messes ont repris et c'est une joie pour toutes les communautés! Chaque dimanche, la messe est célébrée à 10h en l'église catholique de la rue des Mornets 15.

Paroisse réformée de La Neuveville

GRILLADES POUR LES VISITEURS ET VISITEUSES BÉNÉVOLES

L'heure est aux retrouvailles. Les rencontres sont à nouveau possibles. On s'en réjouit.

C'est pourquoi les paroisses catholique et réformée invitent les visiteurs et visiteuse à une grillade le jeudi 2 juillet à 12h00 aux alentours de l'église catholique (Mornets 15).

Ce sera l'occasion de se revoir, de prendre des nouvelles et de passer un beau moment.

De futurs visiteurs bénévoles seront aussi les bienvenus. Sans engagement, ce moment leur permettra de faire plus amples connaissances et de s'informer sur le parcours de formation proposé.

Vous êtes invités à venir avec votre propre viande (ou autre chose) à griller et une petite salade.

Les boissons sur place seront offertes par les paroisses. Sans inscription, cordiale bienvenue à chacun.

Pharmacie 0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste 0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Durant la période estivale et jusqu'à nouvel avis, le secrétariat de La Neuveville sera desservi le lundi, de 8h à 12h, par l'assistant pastoral Yannick Salomon.

laneuveville@cathberne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 21 juin

Culte à La Neuveville, 10h00

Dimanche 28 juin

Culte à Diesse, 10h00, pour le service de voiture, veuillez téléphoner à la cure, 032 315 27 37

thème: Comment faire face à l'incertitude?

Brochure Regard

Dix numéros sont déjà parus portants sur des thèmes comme: Pâques à l'église de Diesse, faire son pain, la sagesse des aînés, messages des enfants aux aînés, Chasseral... Elles sont disponibles pour tout un chacun (032 315 27 37 ou stroueche@gmail.com) ou sur le site internet www.lac-en-ciel.ch/Diesse

Contacts

Pasteur : Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80

Conseil paroissial : M. Lucas Bau, Sous-Banbois 16, 2515 Prêles, 078 922 80 57

www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods

La paroisse de Nods célébrera son premier culte depuis la crise sanitaire, dimanche 28 juin 2020 à 10h, au sein d'une église partiellement rénovée et dans le respect de la sécurité de chacun.

Contacts

Pasteure : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - solveig.p.a@bluewin.ch

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 10h culte en live visible depuis le site

www.labri.ch - Tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 20 juin

Pas de Services à Bienne!

Journée Nature à Prêles

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38 ou par mail : laneuveville@cathberne.ch. Vous pouvez contacter l'assistant pastoral, Yannick Salomon 079 352 38 12 ou le secrétariat de Sainte-Marie à Bienne au 032 329 56 01. www.cathberne.ch/organisation/unites-pastorales/unite-pastorale-catholique-de-bienne-la-neuveville/

Service de l'Equipe de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctabus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. (fermeture hivernale, réouverture début avril). Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch. Courriel : info@jurabernois.ch
Tél. 032 494 53 43

Musées / Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

A la suite des décisions du Conseil fédéral, nous avons le plaisir de vous informer que le musée a ouvert ses portes au public depuis le samedi 16 mai de 14h30 à 17h30.

Dès le 13 juin 2020, vous pourrez venir visiter notre nouvelle exposition temporaire "La quadrature du cercle. L'expo qui vaut des tours". Pour tous renseignements :

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

16 mai au 31 oct. : Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h. Exposition : Oskar Binz – peintre, poète, architecte (1895 – 1957.) Collection : la collection reste fermée en raison de travaux de rénovation.

Renseignements : Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes